



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

BEAUVEZET - COMMUNE

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025

Date de réception de l'AR: 29/12/2025

004-210400255-DE_2025_041-DE

AGEDI

Séance du mardi 23 décembre 2025

**Membres en
exercice : 9**

Présents : 8

Votants: 9

**Secrétaire de
séance:**

Date de la convocation:

*vingt-trois décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Brice GARNIER,*

Présents : Brice GARNIER, Joël LAURAIN, Marie-Pierre
GUILLLOT-SESTIER, Sandrine MARTEAU, Marcel CICEBEL, Gilles
BARTOLINI, Lauren SERRANO, Joel SERRANO

Représentés: Thérèse PONROUCH représentée par Brice
GARNIER

Excusés:

Absents:

Marie-Pierre GUILLLOT-SESTIER

Objet: Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEAV année 2024 - DE_2025_041

L'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que tout établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable du SEAV. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEAV pour l'année 2024. pprobation du rapport

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site <https://www.telerecours.fr/> dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**



Le Maire
Brice GARNIER